

Décision n°25/2011 de l'Instance Nationale des Télécommunications en date du 11 mai 2011 modifiant la décision n°48/2010 du 15 avril 2010 et portant adoption de la charte de nommage du « .tn »

Vu la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des télécommunications telle que modifiée et complétée par la loi n°2002-46 du 7 mai 2002 et la loi n°2008-1 du 8 janvier 2008 notamment ses articles 40, 41 et 41 bis,

Vu l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 02 décembre 2009, portant approbation du plan national de numérotation et d'adressage,

Vu l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 09 janvier 2010, fixant les redevances d'attribution des ressources de numérotation et d'adressage,

Vu la décision d'adoption de la charte de nommage du « .TN » en date du 15 avril 2010,

Vu les avis des Fournisseurs de Services Internet ainsi que ceux des autres acteurs concernés,

L'Instance Nationale des Télécommunications décide :

Article premier : Sont annulées les dispositions de la charte de nommage du « .tn » adoptées en vertu de la décision de l'Instance n°48 en date du 15 avril 2010.

Article 2 : Est adoptée en vertu de cette décision la charte de nommage du « .tn ».

Article 3 : Cette décision entre en vigueur dès sa publication sur le site web de l'Instance.

Cette décision a été rendue le 11 mai 2011 sous la présidence de **Monsieur Kamel SAADAoui** et en présence des membres de l'Instance, messieurs :

– **Houcine JOUINI** : membre permanent de l'Instance

– **Mohamed SIALA** : membre de l'Instance

– **Houcine HABOUBI** : membre de l'Instance

Et madame

– **Yamina MATHLOUTHI** : membre de l'Instance

Le Président de l'Instance Nationale
des Télécommunications

Kamel SAADAoui